



**39ème SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : Mercredi 17 juin 2009

Ouverture : 10 h 40

Clôture : 13 h 40

2. Présidents : Ambassadeur P. Gaprindashvili (FCS) (Géorgie)
Ambassadrice M. Marinaki (CP) (Grèce)
Mme E. Sourani (Grèce)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Exposé des co-présidents des pourparlers de Genève, les ambassadeurs Charalampos Christopoulos (OSCE), Pierre Morel (Union européenne) et Johan Verbeke (Organisation des Nations Unies), et*

b) *Exposé du chef de la Mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) en Géorgie, l'Ambassadeur Hansjörg Haber, et du Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC) de l'OSCE, l'Ambassadeur Herbert Salber, sur les activités internationales d'observation en Géorgie :*

Président (Géorgie), Présidente (Grèce), M. C. Christopoulos (CIO.GAL/77/09 OSCE+), M. P. Morel, M. J. Verbeke, M. H. Haber, Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/101/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-

PC.DEL/19/09), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/20/09), Turquie, Norvège (FSC-PC.DEL/21/09), Canada, Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/22/09), Royaume-Uni, Géorgie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION DU FCS SUR UNE RÉUNION DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Président (Géorgie)

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 4/09 (FSC.DEC/4/09) sur une réunion des chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA POURSUITE DES TRAVAUX CONCERNANT LA RÉOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

États-Unis d'Amérique (annexe 1), Fédération de Russie, Royaume-Uni

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Cérémonie organisée le 12 juin 2009 à Chypre pour marquer l'achèvement de la destruction de MANPADS* : Président, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni) (FSC-PC.DEL/23/09), Chypre (annexe 2)
- b) *Questions de protocole* : Finlande, Président, République tchèque

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/26
17 juin 2009
Annexe 1

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

39ème séance commune du FCS et du CP
FSC-PC Journal No 26, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Madame la Présidente et Monsieur le Président.

Je vous remercie de la possibilité qui m'est offerte d'évoquer brièvement le document de réflexion sur la poursuite des travaux concernant la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (FSC.DEL/25/09/Corr.4). Les coauteurs, à savoir la Belgique, le Canada, la Croatie, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Slovénie, sont d'avis que la présente séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent offre une bonne occasion de souligner la nécessité d'un débat sur la façon dont l'OSCE, en tant qu'organisation régionale, peut favoriser la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Les coauteurs ont établi un document de stratégie recensant un certain nombre de mesures que les États participants peuvent prendre en vue de favoriser l'application de cette résolution.

La mise en œuvre de la résolution 1540 est une question « transdimensionnelle » classique de l'OSCE englobant de multiples éléments du portefeuille de la première dimension dont s'occupent à la fois le FCS et le Conseil permanent par l'intermédiaire de son Comité de sécurité. Notre premier défi consiste à trouver un moyen de fusionner les compétences de ces deux organes en vue de compléter nos travaux et de les renforcer. L'Unité d'action contre le terrorisme et l'Équipe des frontières du Centre de prévention des conflits ont toutes deux des mandats qui pourraient contribuer aux objectifs de non-prolifération de la résolution 1540.

Le Comité 1540 a récemment approuvé à New York un programme de travail axé sur ce qui suit :

- Mise en œuvre dans les pays ;
- Assistance ;
- Coopération avec les organisations internationales ;
- Transparence ;

Certains États participants doutent que l'OSCE puisse apporter une contribution à ces travaux, mais nous pensons que l'Organisation a un rôle à jouer en la matière. Plusieurs tâches peuvent être entreprises dès maintenant par l'OSCE en vue d'améliorer sensiblement l'application de la résolution 1540 en ce qui concerne ce programme de travail, ainsi qu'il est indiqué dans notre document de stratégie :

- Examiner les progrès accomplis s'agissant des plans nationaux de mise en œuvre et communiquer les informations à ce sujet à l'ensemble des États participants de l'OSCE et des partenaires pour la coopération par le biais d'un échange d'informations en vue de favoriser le dialogue sur la mise en œuvre, et transmettre les résultats au Comité 1540 basé à New York.
- Désigner un interlocuteur principal de l'OSCE avec le Comité 1540, qui pourra dresser une liste d'experts régionaux pour la coopération sur la mise en œuvre technique des questions liées à la résolution 1540, tout en conservant, pour son application, des points de contacts nationaux en mesure de fournir une assistance technique – ainsi qu'il est demandé dans la résolution 1810 du Conseil de sécurité, vu que le Comité 1540 ne dispose que de 8 experts et a besoin de la coopération d'organisations régionales.
- Achever au moins l'introduction et deux chapitres du Guide des meilleures pratiques – les activités de sensibilisation ont montré qu'une synthèse approuvée au niveau régional constitue une mesure importante pour permettre aux ministères des affaires étrangères et aux groupes interorganisations d'informer ceux qui sont chargés d'élaborer et de promulguer effectivement les lois.
- Continuer à faire rapport sur la mise en œuvre au niveau des pays. Cela engloberait la fonction traditionnelle d'examen collégial de l'OSCE.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, un certain nombre d'États participants ont été de fermes partisans de la résolution 1540 du Conseil de sécurité depuis son adoption, ainsi que de la résolution 1810 du Conseil de sécurité qui en a prorogé le mandat, et notamment la Croatie et le Royaume-Uni, Vice-Présidents actuels du Comité 1540, ainsi que l'Autriche, la France, la Russie et la Turquie, autres membres du Conseil de sécurité.

Nous attendons avec intérêt vos questions et observations en vue de favoriser cet élargissement du débat au sein de l'OSCE. À mesure que nous avançons, les coauteurs tiendront volontiers des consultations avec toutes les entités compétentes au sein de l'OSCE en vue de concrétiser les avantages d'une pleine application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

Merci. Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/26

17 juin 2009

Annexe 2

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

39ème séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 26, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE CHYPRE

La Mission permanente de Chypre auprès de l'OSCE tient à faire savoir que le projet OSCE-Ministère de la défense portant sur la destruction de 324 MANPADS a été exécuté avec succès à Chypre, entre le 9 et le 12 juin 2009, conformément à tous les documents de l'OSCE et autres normes internationales en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Le 12 juin, il a été procédé en pleine transparence à la destruction de la dernière partie des MANPADS susmentionnés, au cours d'une cérémonie à laquelle ont assisté :

- le Ministre de la défense ;
- l'Ambassadeur de Grèce à Chypre en qualité de représentant de la Présidente en exercice grecque de l'OSCE ;
- le Président du FCS ;
- un représentant du CPC ;
- les ambassadeurs et les attachés de défense des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ;
- les commandants de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et des bases britanniques souveraines à Chypre ;
- de représentants diplomatiques et des médias.

Le Ministère chypriote de la défense exprime sa gratitude à l'OSCE pour avoir placé ce projet sous ses auspices, au CPC et au Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux ALPC pour tout le travail qu'ils ont consacré à la préparation, à la coordination et à l'exécution du projet, aux États participants qui ont répondu à sa demande d'assistance technique, et surtout aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni pour avoir, à leurs propres frais, mis à disposition des experts sans lesquels ce projet n'aurait pas pu être mené à bien d'une façon aussi rapide, efficace et sûre.

Monsieur le Président, je demande que ma déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci.



39^{ème} séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 26, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 4/09
RÉUNION DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 1999 de l'OSCE reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du Document de Vienne 1999,

Conscient de l'intérêt exprimé par les États participants pour l'organisation d'une réunion des chefs des centres de vérification en vue d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application,

Encouragé par le dialogue positif et constructif mené sur le Document de Vienne 1999 au cours de la dix-neuvième RAEA,

Conscient des avantages que présente la tenue d'une réunion des chefs des centres de vérification en dehors du cadre de la RAEA,

Décide :

1. De convoquer une réunion des chefs des centres de vérification le 14 décembre 2009 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. Que l'ordre du jour de la réunion devrait comporter les principaux points suivants :
 - Débat entre les chefs des centres de vérification sur les aspects de l'application des MDCS et d'autres questions pertinentes qui touchent à la vérification ;
 - Échange de vues sur les activités de vérification menées durant l'année en cours ;
 - Échange de vues sur les activités prévues en vertu du Document de Vienne 1999 ;

- Échange de vues sur l'amélioration de l'application du Document de Vienne 1999 ;
- 4. De charger le CPC de faire rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingtième RAEA.